PUBLICATION SUR INTERNET

En application des dispositions du **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment des dispositions **des articles L 2121-24, L 2131-1 et de l'article R 2131, relatives au caractère exécutoire et à l'ouverture des voies et délais de recours**, la Commune de Clermont-Ferrand a publié sur son site internet le 23 juillet 2026 les actes administratifs listés en annexe.

Ce document est mis à la disposition du public et consultable au service des Archives en Mairie, rue Philippe Marcombes, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

L'affichage de l'information de cette publication a été effectué sur internet à compter du 23 juillet 2026 pour une durée d'un mois.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 juillet 2026

Pour servir et valoir ce que de droit

Le Maire



Julien BONY

ANNEXES :
Certificat de publication sur internet d'actes administratifs

- Arrêté en date du 21 juillet 2026 portant délégation de signature de signature à Monsieur Jérôme MEYNADIER pour les certificats de non-péril relatifs aux immeubles situés sur le territoire de la Commune de Clermont-Ferrand.

- Arrêté en date du 21 juillet 2026 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme MEYNADIER afin de raccourcir les délais de mise en œuvre des procédures de mise en sécurité.

- Décision en date du 24 juin 2026 relative à la désignation du Cabinet DMMJB Avocats pour défendre les intérêts et représenter la Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre du recours déposé par l'association Observatoire Clermontois des Droits et Libertés.